



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-1

1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

Chaque équipe de championnat doit être constituée de tous les individus qui, sur le dernier Formulaire d'admissibilité transmis à U SPORTS, se sont qualifiés pour participer au championnat, selon les normes définies ci-après.

2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

3. PARTICIPANTS

3.1 ÉQUIPES

3.2 IDENTIFICATION

3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

Pour participer au championnat d'athlétisme de U SPORTS, un athlète doit, en plus de respecter le règlement général d'admissibilité de U SPORTS, satisfaire aux conditions suivantes lui permettant d'être un représentant officiel de son institution :

3.3.1 Qualifications automatiques :

SUA : L'athlète ayant remporté la médaille d'or dans chaque épreuve individuelle et l'équipe ayant remporté la médaille d'or au Relais.

RSÉQ : L'athlète ayant remporté la médaille d'or dans chaque épreuve individuelle et l'équipe ayant remporté la médaille d'or aux Relais

Canada-Ouest : Les médaillés d'or et d'argent dans chaque épreuve individuelle et les équipes de Relais médaillées d'or et d'argent.

SUO : Les médaillés d'or et d'argent dans chaque épreuve individuelle et les équipes de Relais médaillées d'or et d'argent.

REMARQUE : Trois (3) équipes universitaires minimum doivent participer au Championnat de conférence (ex : trois équipes masculines dans la division masculine ou trois équipes féminines dans la division féminine), afin d'être éligibles au financement U SPORTS à titre de qualification automatique.

3.3.1.1 S'il ne répond pas aux critères des articles précédents, l'athlète peut participer au championnat de U SPORTS à condition qu'il participe au championnat de sa conférence sportive et que durant la saison courante d'athlétisme en salle (du 1^{ier} octobre à la date de fin du championnat de sa conférence incluse), il ait atteint les normes exigées dans une épreuve individuelle ou dans une épreuve universitaire de relais à l'occasion d'une compétition interuniversitaire en intérieur où s'affrontent au moins deux (2) équipes universitaires, ou lors d'une rencontre ouverte à laquelle ont participé au moins deux universités et/ou clubs, ou lors d'une rencontre



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-2

sanctionnée par Athlétisme Canada ou une institution affiliée, ou lors de rencontres sanctionnées par la fédération sportive d'un autre pays.

- 3.3.1.2 S'il ne répond pas aux critères des articles précédents, l'athlète peut participer au championnat U SPORTS à condition qu'il participe au championnat de sa conférence sportive et que durant la saison courante d'athlétisme en salle (du 1^{er} octobre à la date de fin du championnat de sa conférence incluse), il ait atteint les normes fixées dans une épreuve individuelle reconnue. Par ailleurs, lorsqu'un athlète réussit une norme équivalente au 400m, ce résultat peut être utilisé pour se qualifier à l'épreuve du 300m ou du 600m, mais non aux deux ; si une norme équivalente a été réussie au 800m, ce résultat peut être utilisé pour se qualifier à l'épreuve du 600m ou du 1000m, mais non aux deux. L'annonce de l'épreuve choisie doit se faire au plus tard à 15h00 HNE le mercredi suivant la rencontre.

3.3.2 Autres participants :

Au terme de la période d'inscription, dix (10) jours avant le championnat, douze (12) inscriptions seront acceptées dans chaque épreuve, conformément aux procédures définies en C.4.4.

- 3.3.3 Sauf en cas de circonstances exténuantes (deuil, maladie, participation à des compétitions avec l'équipe nationale, etc.), l'athlète doit participer au championnat de sa conférence sportive, ou être inscrit à titre de substitut/suppléant au relais et faire partie du contingent d'équipe permis (s'il y a lieu) pour être admis au championnat de U SPORTS. Chaque exception de cette nature doit d'abord être portée à l'attention du secrétariat de Sport interuniversitaire canadien.

3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

L'institution hôte doit transmettre la fiche Hy-Tek des événements de la rencontre à chaque université membre de U SPORTS avant le 1er février. **Les inscriptions peuvent également être effectuées sur le site d'inscription privé TrackieReg.**

Il n'y a pas de nombre limite d'épreuves qu'un athlète peut s'inscrire en autant qu'il s'est qualifié selon les exigences de 3.3.

- 3.4.1 Le responsable du championnat doit recevoir par courriel une inscription Hy-Tek (méthode privilégiée) de chaque institution au plus tard à 23h59 (HNE) le lundi dix jours avant le championnat. Toutes les demandes d'exemptions (maladie, deuil, circonstances imprévisibles, etc.) des championnats de conférence doivent également être soumises avant cette date au secrétariat de U SPORTS ainsi qu'au coordonnateur de la rencontre. Le responsable doit confirmer la réception des inscriptions. Qui plus est, cette information sera incluse dans le Bulletin du championnat.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-3

- 3.4.2 Le responsable du championnat doit préparer une liste PRÉLIMINAIRE des inscriptions de chaque épreuve qui comprend le rang des performances, les athlètes qualifiés dans leur conférence sportive (3.3.1), les athlètes qui rencontrent les standards de U SPORTS (3.3.1.1) et ceux qui sont dans le top 12 dans toutes les épreuves. S'il y a moins que 12 inscriptions le coordonnateur de la rencontre ajoutera l'athlète /l'équipe suivant(e) disponible qui se sera inscrit(e) à l'intérieur de la date butoir afin d'arrondir le champ à 12 participants. Cette liste préliminaire des inscriptions pourra être consultée sur le site web Trackie et envoyée à toutes les institutions participantes avant 15h00 HNE le mardi, soit neuf (9) jours avant les Championnats U SPORTS.
- 3.4.3 Avant minuit / 23h59 HNE le mardi, soit neuf (9) jours avant le Championnat U SPORTS, les athlètes inscrits (3.4.1) doivent signaler par courriel au coordonnateur de la rencontre toute erreur ou omission pouvant s'être produite lors de la préparation de la liste PRÉLIMINAIRE des inscriptions validées.
- 3.4.4 Tous les athlètes individuels et les équipes de Relais inscrits (3.4.1) qui se sont qualifiés automatiquement dans leur conférence sportive selon leur classement au championnat de leur conférence (3.3.1) et ceux déjà inscrits (3.4.1) qui rencontrent les standards de U SPORTS pour l'événement ou un événement équivalent (3.3.1.1) et ceux qui sont dans le Top 12 dans toutes les épreuves, selon les classements officiels de U SPORTS (actuellement fournie par Trackie). Les épreuves seront arrondies à douze (12) inscriptions par événement avec les athlètes / équipes de relais les plus haut classés qui ont été inscrits (3.4.1) dix (10) jours avant le championnat. Aucune performance réalisée après les championnats des conférences sportives ne sera admissible comme inscription au championnat de U SPORTS.
- Si le nombre d'athlètes qualifiés par leur classement au championnat de leur conférence sportive ainsi que ceux qualifiés en vertu des standards, INCLUANT CEUX QUI TERMINENT À ÉGALITÉ, dépasse les douze places prévues dans chaque épreuve ceux-ci sont tous acceptés en autant que leur inscription est reçue à temps (3.4.1)
- 3.4.5 Le responsable du championnat doit préparer une liste FINALE des athlètes inscrits dans chaque épreuve en identifiant les athlètes qualifiés dans leur conférence sportive (3.3.1), ceux qui rencontrent les standards de U SPORTS (3.3.1.1), et ceux qui s'ajoutent à cause de leur classement dans le Top 12 dans toutes les épreuves aux championnats des conférences d'après les classements officiels (actuellement fournie par Trackie). Chaque épreuve implique (12) athlètes seront acceptés par épreuve avec les athlètes /équipes de relais les plus haut classé(e)s déjà inscrits (3.4.1).

Cette liste sera envoyée par courriel ou télécopieur avant 15h (HNE) le mercredi, huit (8) jours avant le championnat, à toutes les institutions ayant soumis des inscriptions. Une fois cette liste publiée, ces athlètes sont assurés d'une entrée au championnat de U SPORTS.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-4

Si des désistements sont annoncés après la publication le mardi neuf jours avant le championnat de la liste provisoire des participants, des nouvelles inscriptions peuvent se faire pour assurer la pleine participation (12) dans chaque épreuve jusqu'au moment de la publication de la liste finale le mercredi à 15 h huit jours avant le début du championnat. Les noms des athlètes qui s'ajoutent doivent toutefois apparaître sur les fiches d'inscriptions transmises par les universités (3.4.1).

Sauf lors de circonstances exceptionnelles (mortalité d'un proche, maladie ou accident justifié par un médecin, retards inévitables dans les déplacements, etc.), le retrait d'une épreuve après minuit le mardi précédant le championnat provoque l'exclusion de cet athlète dans les autres épreuves, incluant les Relais. Les membres du comité exécutif des entraîneurs étudient chaque cas pour ensuite annoncer, autant que possible, leur décision avant la réunion technique.

Remarque : Ces conditions permettent aux équipes de finaliser leurs itinéraires.

- 3.4.6 La liste finale est composée des noms des athlètes dont les inscriptions ont été reçues selon les exigences (3.4.1) et elle tient compte des retraits transmis au responsable avant minuit le mardi précédant le championnat. L'hôte du championnat demande aux universités de confirmer, avant mercredi à 15 h, la participation des athlètes qui peuvent se rajouter à la liste suite aux retraits
- 3.4.7 Le responsable du championnat de chaque conférence sportive doit transmettre tous les résultats (par courriel) au responsable du championnat canadien et au statisticien de U SPORTS (*Trackie*) au plus tard à 15 h le lendemain du championnat ou à 18 h le dimanche, si le championnat a été présenté cette journée là.

**CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AU CHAMPIONNAT
ET À SPORTINGCANADA**

Résultats du Top 15 à Trackie	15 h HNE , lundi après une rencontre
Autres résultats à Trackie	15 h HNE, mercredi après la rencontre
Diffusion des formulaires d'inscription	1 ^{er} février
Championnats des conférences	Deux semaines avant celui de U SPORTS
Résultats des championnats de conférences à U SPORTS et au responsable du championnat	À 15 h, la journée suivante après le championnat et à 18 h, le jour même si celui-ci est présenté le dimanche
Échéance pour l'inscription au championnat de U SPORTS (ainsi que pour toute demande d'exemption)	23h59, HNE, le lundi dix jours avant le championnat de U SPORTS
Liste provisoire des participants	15 h, HNE, le mardi neuf jours avant le championnat de U SPORTS
Amendements à la liste provisoire	23h59, HNE, le mardi neuf jours avant le



Septembre 2020

Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes)

RT/1-5

	championnat de U SPORTS
Liste finale des participants	15 h, HNE, le mercredi huit jours avant le championnat de U SPORTS

3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

3.5.1 Le site web Trackie constitue le mécanisme de classement officiel de U SPORTS en athlétisme. Le site Trackie comprend, entre autres, les domaines suivants :

1. Site où les entraîneurs entrent tous les résultats individuels après chaque compétition, ainsi que les alignements d'équipe
2. Site où les entraîneurs ont la possibilité d'ajouter le profil de chacun des membres de leur équipe. Ces profils sont mis à jour chaque année, afin de construire l'historique de chacun des athlètes.
3. Site également disponible pour permettre aux entraîneurs ou membres du département de l'information sportive de publier des articles sur le programme d'athlétisme U SPORTS
4. Classement, chaque heure, des 15 meilleures performances au sein de U SPORTS et de chaque conférence
5. Classement hebdomadaire des équipes U SPORTS, à l'échelle nationale et de chacune des conférences
6. Classements des équipes avec et sans les épreuves n'ayant pas d'équivalent U SPORTS
7. Archives des résultats des équipes remontant au lancement du site Trackie
8. Publication des résultats des rencontres
9. Publication des athlètes ou équipes de relais ayant réussi les équivalences de normes U SPORTS
10. Addition automatique des facteurs correctionnels sur les performances réalisées sur piste plate.

3.5.2 Les performances réalisées lors des compétitions (dès le mois de novembre) et pouvant affecter le Top 15 des entrées de qualification doivent être transmises au statisticien des classements U SPORTS (actuellement Trackie) avant 15h00 HNE le lundi suivant la compétition. Trackie clôturera tout résultat de cette compétition à ce moment-là. L'école disposera d'un délai d'appel de sept (7) jours pour corriger toute erreur ou omission. La demande d'appel doit être formulée par écrit auprès de U SPORTS. Le délai d'appel de sept (7) jours prend fin le lundi précédant les championnats de conférence.

3.5.3 Toutes les institutions doivent renseigner le reste des performances de leurs athlètes (ex : toutes les performances) avant 15h00 HNE le mercredi suivant une compétition.

3.5.4 Les athlètes qui réalisent une performance devant être intégrée dans les classements officiels et sont ensuite jugés non-admissibles au moment de ladite performance, doivent demander le retrait de cette performance des classements officiels dans un délai de sept



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-6

(7) jours suivant la décision de non-admissibilité. Ces demandes doivent être formulées auprès du Bureau U SPORTS et du fournisseur des classements officiels.

- 3.5.5 Toute performance au sein du Top 15 des classements officiels réalisée par un athlète jugé non-admissible à participer aux Championnats U SPORTS doit être signalée auprès du Bureau U SPORTS ainsi que du fournisseur des classements officiels avant 23h00 HNE le lundi suivant les championnats de conférence. Ces performances ne seront pas comptabilisées dans le Top 12, afin de maintenir les qualifications U SPORTS, ainsi que l'élaboration des normes U SPORTS pour la saison suivante.

3.6 INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES

L'institution hôte doit transmettre les fiches d'inscription à chaque université membre de U SPORTS avant le 1er février.

Chaque institution peut inscrire qu'une seule équipe par épreuve de Relais, à condition d'avoir respecté les exigences de qualification décrites à 3.3.

3.7 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

4. COMPÉTITION

4.1 ORGANISATION ET GESTION DES ACTIVITÉS

Le championnat U SPORTS, autant chez les hommes que chez les femmes, sera disputé au même endroit, sur deux (2 ½) jours et demi, tel que décrit ci-après.

Les épreuves suivantes : 600m, 60m & finales, le 4 x 200m, les épreuves du pentathlon féminin, et la première journée des épreuves du heptathlon masculin auront lieu dans la soirée du premier jour.

Les épreuves disputées par les femmes sont les suivantes : 60 m, 300 m, 600 m, 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m, 60 m haies (5 X 84 cm), 4 X 200 m relais, 4 X 400 m relais, 4 X 800 m relais, saut en hauteur, saut en longueur, triple saut, saut à la perche, lancer du poids (4,0 kg), lancer du poids de 20 livres et pentathlon (60 m haies, saut en longueur, lancer du poids, saut en hauteur et 800 m).

Les épreuves disputées par les hommes sont les suivantes : 60 m, 300 m, 600 m, 1000 m, 1500 m, 3000 m, 60m haies (5 x 107 cm), 4 x 200m relais, 4 x 400m relais, 4 x 800m relais, saut en hauteur, saut en longueur, triple saut, saut à la perche, lancer du poids (7,26 kg), lancer du poids (35 lbs), et l'heptathlon (jour 1 : 60m, saut en longueur, lancer du poids, saut en hauteur; jour 2 : 60mH, saut à la perche, 1000m).

4.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-7

- 4.2.1 Des éliminatoires menant aux finales ont lieu dans des épreuves spécifiques :
1. Les épreuves et la finale du 60m haies se dérouleront le deuxième jour et les épreuves et la finale du 60m se dérouleront le premier jour.
 2. Les épreuves du 1 000 m, du 1 500 m, et du 3 000 m et de 4 x 800 m Relais sont disputées lors d'une seule épreuve finale.
 3. Le Relais 4 x 400 m est disputée la dernière journée du championnat sous forme de finale chronométrée et les concurrents classés les plus rapides sont placés dans la dernière vague.
 4. Les épreuves de 300 m et de 600 m sont disputées en séries éliminatoires pour qualifier les participants à la finale. Si le championnat est présenté sur trois jours, les éliminatoires du 600m sont présentées la première journée et la finale le troisième jour. Le nombre de participants à la finale est précisé à 4.2.2.
 5. Il n'y a pas d'éliminatoires dans les sauts et les lancers.
 6. L'ordre des concours dans les sauts horizontaux et dans les lancers débute avec les moins bien classés et se termine avec ceux qui sont classés le plus haut. On reprend un nouvel ordre en finale.
 7. L'ordre de concours dans les sauts verticaux est tiré au sort.
 8. Dans l'éventualité où une nouvelle répartition des concurrents s'imposerait dans une épreuve, en raison de blessure ou du retrait d'un athlète, l'événement sera révisé et le nouvel alignement sera affiché dans les plus brefs délais, au moins une (1) heure avant l'événement. L'information concernant l'annonce d'un nouvel alignement potentiel sera incluse dans le Bulletin du championnat.
- 4.2.2 Lorsque des éliminatoires sont tenues, le nombre maximum de concurrents admis aux finales est le suivant :
1. Aux 60 m, 60 m haies: selon le nombre de couloirs disponibles.
 2. Selon le nombre de couloirs disponibles s'il y en a six et plus. Au 600 m, la finale regroupe six concurrents.
 3. Les épreuves du 300m et du relais 4x200m doivent être composées de huit (8) athlètes/équipes et divisées en deux courses, dont les quatre meilleurs temps de la première course se qualifieront pour la seconde course finale (Cf section 4.2.4.3 pour toute information complémentaire). La finale du 600m sera constituée de six (6) athlètes et consistera en une seule course.
 4. Les deux derniers concurrents non qualifiés pour la finale sont nommés remplaçants pour se substituer à tout concurrent qualifié qui se désiste de la finale.
- 4.2.3 Procédure à suivre par le directeur de la rencontre dans la répartition des concurrents dans les manches des épreuves de 60 m, 60 m haies, 300 m, 600 m et du 4 x 200 m Relais.
(NB : Les meilleurs temps de qualification courront dans la seconde course (dernière) et les temps les plus lents dans la première course).
1. Si seulement deux manches sont nécessaires, les équipes de Relais ou les coureurs sont répartis comme suit :



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-8

- 1^{ière} manche : 1^{er}, 4^e, 5^e, 8^e, 9^e, 12^e etc.
2^{ième} manche : 2^e, 3^e, 6^e, 7^e, 10^e, 11^e, etc.
2. Si trois manches sont nécessaires, les équipes de Relais ou les coureurs sont répartis comme suit :
- 1^{ière} manche : 1^{er}, 6^e, 7^e, 12^e, 13^e, 18^e, etc.
2^{ième} manche : 2^e, 5^e, 8^e, 11^e, 14^e, 17^e, etc.
3^{ième} manche : 3^e, 4^e, 9^e, 10^e, 15^e, 16^e, etc.
3. Si quatre manches sont nécessaires, les équipes de Relais ou les coureurs sont répartis comme suit :
- 1^{ière} manche : 1^{er}, 8^e, 9^e, 16^e, 17^e, 24^e, etc.
2^{ième} manche : 2^e, 7^e, 10^e, 15^e, 18^e, 23^e, etc.
3^{ième} manche : 3^e, 6^e, 11^e, 14^e, 19^e, 22^e, etc.
4^{ième} manche : 4^e, 5^e, 12^e, 13^e, 20^e, 21^e, etc.
- 4.2.4 Modes de qualification pour les étapes de compétition subséquentes.
1. Dans le 60 m et le 60 m haies avec six couloirs disponibles :
- Si deux manches sont disputées, les deux premiers finissants de chaque manche et les deux coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
 - Si trois manches sont disputées, le premier finissant de chaque manche et les trois coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
2. Dans le 60 m et le 60 m haies avec huit couloirs disponibles :
- Si deux manches sont disputées, les trois premiers finissants de chaque manche et les deux coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
 - Si trois manches sont disputées, les deux premiers finissants de chaque manche et les deux coureurs suivants les plus rapides accèdent à la finale.
3. Dans les 300 m et 600 m les gagnants de chaque manche et les suivants qui n'ont pas gagné, mais qui ont réalisé les temps les plus rapides occupent les couloirs disponibles pour la ou les finales.
- Si la finale du 300 m est disputée en deux vagues (règle 4.2.2), les gagnants de chaque manche et les coureurs suivants ayant réalisé les temps les plus rapides occupent les couloirs disponibles de la deuxième vague de la finale. S'il y a plus de manches que de couloirs disponibles pour la deuxième vague, les gagnants de chaque manche qui obtiennent les meilleurs temps sont placés dans la deuxième vague. Les autres coureurs qualifiés sont placés dans la première vague de la finale. Le classement final est déterminé par les temps réalisés dans l'une ou l'autre des vagues. Si des manches éliminatoires ne sont pas nécessaires (règle 4.2.1), les concurrents qui ont réalisé les temps les plus rapides sont placés dans la deuxième vague et les autres, dans la première.

4.3 FORMULE ET FORMAT

4.4 PROCÉDURES ET PROTÈTS



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-9

4.4.1 Modes de départ pour les épreuves sur piste.
Le nombre de participants dans chaque vague ou en finale :

	6 couloirs	Finale	4 couloirs	Finale
	Vague/section		Vague/section	
300	5	4	3	2x3
600	6	6	-*	6
1000	-	12	-	8
4x200	5	4	3	2x3
4x400	-	2x6		3x4
4x800	-	12		8

* À la discrétion du directeur de la rencontre, en tenant compte des installations. Si le nombre d'athlètes inscrits dans les épreuves individuelles de 600 m et plus ou au 4x800 m dépasse le nombre de participants prévu pour la finale, des éliminatoires ou des vagues chronométrées sont courues selon les dispositions prévues à 4.2.

1. Dans le 300 m, on utilise le départ décalé pour trois virages avec un athlète par couloir au départ.
2. Aux 600 m on utilise le départ décalé pour deux virages, avec un coureur par couloir au départ.
3. Dans le Relais 4 x 400 m, on utilise le départ décalé pour deux virages, avec une seule équipe par couloir au départ.
4. Départ décalé pour le relais 4x200m sur trois (3) virages avec une (1) équipe par couloir au départ. Le second coureur de chaque équipe doit rester dans son couloir jusqu'à avoir atteint la ligne droite opposée à la ligne d'arrivée.
5. Comme les conditions varient d'une piste inclinée à une autre, et que le directeur de la rencontre sait ce qui convient le mieux sur la piste du championnat, ses recommandations sur des changements sur la forme des départs sont considérées lors de la réunion technique des entraîneurs.
6. Les articles suivants précisent les positions de départ pour les épreuves de course :
 - a) Pour les épreuves en ligne droite (60 m et 60 m haies), les quatre couloirs du centre sont ceux qui sont considérés couloirs « préférés. » Pour les épreuves courues dans les courbes, c'est le directeur de la rencontre qui détermine les couloirs « préférés. »
 - b) Pour les épreuves du 300m et du relais 4x200m, un tirage au sort est réalisé parmi les deux meilleurs temps pour les couloirs 4 et 5 et parmi les deux moins bons temps pour les couloirs 3 et 6.
 - c) Dans les épreuves de 1000 m, 1500 m et de 3000 m et 4 x 800 m si le nombre de concurrents est tel que ceux-ci doivent être placés sur deux rangées, le groupe est divisé de façon à pouvoir placer environ 65 % des coureurs sur l'arc de cercle normal de départ. Le deuxième peloton de coureurs, ceux qui ont les meilleurs classements, prend son départ sur une ligne en arc de cercle située dans les



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-10

couloirs extérieurs de la piste. Ce peloton doit courir dans ces couloirs jusqu'à la fin de la première courbe.

- d) Au 300 m et au Relais 4 x 200 m, les gagnants des épreuves éliminatoires participent au tirage au sort pour l'obtention des couloirs préférés.

4.4.2 Lancer du boulet :

1. Les règles de la NCAA sur le lancer du boulet (en construction) sont en vigueur.
2. Les règles de la NCAA sur la technique de projection du boulet (à deux mains, semblable à celle utilisée dans le lancer du marteau) sont en vigueur.
3. Le boulet enrobé d'une enveloppe en filet est banni du championnat d'athlétisme de U SPORTS.

4.4.3 Sauts verticaux

1. Un athlète en attente depuis plus d'une heure peut utiliser la piste de saut durant les changements de hauteur de la barre pour une période de deux minutes.
2. En saut à la perche, tout athlète peut vérifier sa position de décollage sur la piste d'élan immédiatement après son essai et avant que l'officiel n'appelle l'athlète suivant sur la piste.

4.4.4 Général :

1. Sauf en cas d'appel pour blessure, tout concurrent qui ne prend pas le départ d'une épreuve après avoir été inscrit sur la liste des partants est disqualifié et il ne peut participer à aucune autre compétition du championnat.
2. L'entraîneur peut conseiller ses athlètes en autant qu'il se trouve dans les zones désignées pour les entraîneurs et qu'il ne gêne pas le déroulement de la compétition.
3. Dans l'épreuve de Relais de 4 x 200 m, un seul repère, placé au début, délimite la zone d'échange du témoin. La zone devient ainsi ouverte. Les relayeurs peuvent amorcer leur course 10 mètres avant le repère de la zone d'échange et ils peuvent prendre le témoin à compter du début de celle-ci tout endroit sur la piste à condition de ne pas faire obstruction à d'autres coureurs ou à la circulation dans les autres couloirs (si cela s'applique.)

La zone d'échange normale de 20 m prévue aux règlements de la FIAA est utilisée pour les épreuves de 4 x 400 m et de 4 x 800 m.

- Les coureurs qui disputent la troisième et la quatrième étape du 4x200 m et ceux qui disputent la deuxième, troisième et quatrième étape du 4x400 m doivent, sous l'égide de l'officiel désigné à cette fin, se placer en position d'attente dans le même ordre (de l'intérieur vers l'extérieur des couloirs) occupé par leurs coéquipiers dans le dernier 100 m qui précède la zone d'échange. Après que les coéquipiers ont franchi ce point, les coureurs en attente ne doivent pas changer de position. Une infraction par



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-11

un athlète à cette règle est sanctionnée par la disqualification de son équipe.

4. L'arbitre des épreuves de courses doit utiliser les services de l'annonceur maison pour informer les entraîneurs d'une disqualification. Cette façon de faire accélère le processus d'appel et il évite qu'on soit obligé de récupérer les médailles qui peuvent parfois être présentées avant l'annonce d'une décision du comité d'appel (30 minutes.) Le temps de 30 minutes pour l'appel débute dès que la disqualification est annoncée.
5. On peut utiliser du ruban gommé sur la piste pour le marquage des Relais.

4.4.5 Disqualification pour entrave dans un autre couloir

En réponse aux rapports du juge ou des d'autres officiels, l'arbitre doit disqualifier le concurrent qui a volontairement quitté son couloir. Cependant, si l'arbitre juge que cette action n'est pas intentionnelle, il peut tout de même disqualifier ce concurrent, s'il considère que celui-ci a bénéficié d'un avantage en commettant cette entrave.

Piste : 400 mètres	Avantage acquis pour être sorti
Foulée : 2,30 mètres	de t cm de son couloir.
Nombre de foulées	t = 50 mm t = 100 mm t = 150 mm t = 300 mm

	mm	mm	mm	mm
1	4	7	11	22
2	7	14	22	44
3	11	22	33	66
4	11	29	44	88
5	18	36	54	109
6	22	44	65	131
7	25	51	76	153
8	29	58	87	175
9	33	65	98	197
10	36	72	109	219

Le tableau ci-dessus illustre l'avantage théorique acquis en effectuant une à 10 foulées à l'intérieur de la démarcation du couloir. Les distances sont mesurées en millimètres (par exemple : quatre foulées à 150 mm à l'intérieur de la démarcation confèrent un avantage de 44 mm).

4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT

Le Comité organisateur hôte remettra un horaire provisoire au Président du Conseil des entraîneurs d'athlétisme de U SPORTS. Le Président du Conseil des entraîneurs fera circuler l'horaire pour commentaires. Le Président du Conseil des entraîneurs, en consultation avec le Comité organisateur du championnat, soumettra l'horaire final à l'approbation du Comité des sports de U SPORTS.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-12

L'horaire du championnat **2021** est présenté à l'annexe 11.3

- 4.5.1 Si au 4 x 400 m, il y a plus de douze équipes qualifiées automatiquement, on organise alors des manches chronométrées selon ces méthodes :
- Avec treize équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les trois équipes les plus lentes participent à la première manche et les quatre autres participent à la deuxième manche.
 - Avec quatorze équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les trois équipes les plus lentes participent à la première manche et les cinq autres participent à la deuxième manche.
 - Avec quinze équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les trois équipes les plus lentes participent à la première manche et les six autres participent à la deuxième manche.
 - Avec plus de quinze équipes : les six équipes les plus rapides participent à la dernière manche, les six équipes suivantes participent à la deuxième manche et les équipes les plus lentes participent à la première manche.
- 4.5.2 Au 600 m, si le nombre d'athlètes qualifiés dépasse douze, les manches doivent se limiter à maximum de six coureurs et à un minimum de trois athlètes. Les manches se déroulent selon les méthodes décrites plus haut pour le 4 x 400 m.
- 4.5.3 Aux 1000 m et au Relais 4 x 800 m, si le nombre de concurrents qualifiés dépasse dix, les concurrents supplémentaires sont intégrés directement à la finale si on considère que c'est sécuritaire. Quand on doit tenir des manches chronométrées, celles-ci sont organisées avec au moins trois concurrents par manche. Le regroupement se fait de la façon suivante :
- Avec onze ou douze concurrents : une seule manche.
 - Avec treize concurrents ou plus : les dix plus rapides participent à la deuxième manche et les autres plus lents à la première manche.
- 4.5.4 Aux 1500 m et au 3000 m, si le nombre de concurrents qualifiés dépasse douze, les concurrents supplémentaires sont intégrés directement à la finale si on considère que c'est sécuritaire. Quand on doit tenir des manches chronométrées, celles-ci sont organisées avec au moins trois concurrents par manche. Le regroupement se fait de la façon suivante :
- Avec treize ou quatorze concurrents : une seule manche.
 - Avec quinze concurrents ou plus : les dix plus rapides participent à la deuxième manche et les autres plus lents à la première manche.
- 4.6 HORAIRE DES RENCONTRES
- 4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT
- 4.8 PROLONGATION ET TEMPS MORT



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-13

4.9 BRIS D'ÉGALITÉ

4.10 RÉSULTATS ET STANDARDS

4.10.1 STANDARDS

Le comité exécutif des entraîneurs détermine annuellement les standards de qualification des épreuves. Les tableaux de pointage de la FIAA seront utilisés afin de déterminer les standards équivalents.

1. On précise les standards pour les épreuves de U SPORTS et pour celles qui s'y apparentent.
2. Les standards de qualification sont déterminés en prenant les résultats moyens réalisés aux championnats des trois dernières années par la 6^{ième} place au classement de chaque épreuve. Les normes de qualification doivent être établies avant le 15 mai de l'année précédente.
** Quand lors d'une année particulière, huit athlètes, ou plus, réalisent le standard de U SPORTS dans une épreuve, le standard de l'année suivante devient le temps réalisé par la 6^{ième} place lors de cette année
3. Les standards du 60 m, du 300 m, du 60 m haies et de leurs équivalents respectifs (50 m, 200 m, 50 m haies) sont établis pour le chronométrage électronique seulement.
4. Les standards de qualification sont établis en fonction du chronométrage électronique pour toutes les épreuves d'athlétisme de U SPORTS et pour leurs épreuves équivalentes. Pour établir les classements, on doit donc ajouter 0,24 secondes au temps réalisé lors des épreuves de 400 m ou plus si ce temps a été chronométré manuellement. Toutes les épreuves individuelles de 300 m ou moins doivent être chronométrées électroniquement.
5. Les athlètes recourant aux équivalences pour les normes de qualification doivent être placés directement dans les classements U SPORTS en utilisant le tableau des scores de l'IAAF pour ajuster leurs résultats.
6. Le temps en mile doit être envoyé à la personne désignée en tant que Superviseur des classements U SPORTS pour assurer la conversion, puis transmis au coordonnateur des classements d'Athlétisme Canada (Trackie).
7. Les performances réalisées dans des épreuves équivalentes (épreuves qui ne sont pas de U SPORTS) ne peuvent être converties et utilisées aux fins de classement si l'individu ou l'équipe de Relais a déjà réalisé une performance dans une épreuve de U SPORTS. Quand on dispose d'aucun résultat réalisé en salle, l'athlète est alors classé au dernier rang.
8. Les performances réalisées dans des épreuves équivalentes (épreuves qui ne sont pas de U SPORTS) ne peuvent être converties et utilisées pour obtenir une subvention de U SPORTS.
9. Facteurs de correction et de conversion : L'ajout automatique des facteurs de correction aux performances réalisées sur des pistes surdimensionnées (200 m ou moins) sera basé sur les ratios de conversion d'athlétisme en salle.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-14

4.10.2 RÉSULTATS

1. Les points du championnat par équipe sont attribués à chaque université.
2. Il y a deux championnats par équipe : équipe féminine et équipe masculine.
3. Dans chaque épreuve individuelle et de Relais les points sont distribués de la façon suivante : 10 points pour la 1^{ière} place, 8 pour la 2^{ième}, 6 pour la 3^{ième}, 5 pour la 4^{ième}, 4 pour la 5^{ième}, 3 pour la 6^{ième}, 2 pour la 7^{ième} et 1 point pour la 8^{ième} place.
4. Des points sont attribués aux athlètes qui ne se qualifient pas. Par contre, ceux qui ne terminent pas l'épreuve, qui sont disqualifiés ou qui ne se présentent pas au départ ne reçoivent aucun point.

4.11 RECORDS ET STATISTIQUES

FEMMES

60 m	7,91	Khamica Bingham	York	2015
300 m	37,35	Adrienne Power	Dalhousie	2005
600 m	1:27,63	Camille Cato	York	1984
1000 m	2:42,81	Paula Schnurr	McMaster	1988
1500 m	4:16,41	Paula Schnurr	McMaster	1988
3000 m	9:04,88	Brenda Shackleton	Victoria	1988
60 m haies	8,15	Michelle Harrison (Young)	Sask	2020
4 x 200 m	1:36,53	Bingham, Brown, Wells, Geiger	Toronto	2013
4 x 400 m	3:40,08	Byng, Hickson, Smith, Sherar	Guelph	2019/20
4 x 800 m	8:32,36	Jewett, Wlamsley, Gollish, Stafford	Toronto	2015
Saut en hauteur	1 m 88	Emma Nuttall	Trinity	2014
Perche	4,24 m	Robin Bone	Western	2015
Longueur	6 m 24	Jocelyn Adu-Gyamfj	Toronto	2001
Triple sauts	13,16	Caroline Ehrardt	Western	2015
Lancer du poids	16.38	Taryn Suttie	Saskatchewan	2014
Pentathlon	4380	Jessica Zelenka	Calgary	2007
Boulet	19.66	Kate Forbes	Lethbridge	2005

HOMMES

60 m	6,57	Sam Effah	Calgary	2010
300 m	33,40	Alexandre Marchand	Sherbrooke	1999
600 m	1:16,10	Byron Goodwin	Manitoba	1995
1000 m	2:22,09	Tommy Lecours	Guelph	2012
1500 m	3:46,85	Allan Klassen	UCB	1990
3000 m	7:59,29	Jeff Schiebler	UCB	1996
60 m haies	7,79	Sekou Kaba	Ottawa	2014
4 x 200 m	1:25,65	O.Makinde, Robertson, Biocchi, T. Makinde	Ottawa	2012
4 x 400 m	3:14,12	Effah, Kimick, Saizew, Ratzlaff	Calgary	2008



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-15

4 x 800 m	7:27.94	LaMarra, McArthur, Bellemore, Ullman	Windsor	2014
Saut en hauteur	2 m 24	Alex Zaliaskas	Toronto	1993
Perche	5 m 65	Doug Wood	York	1992
Longueur	7 m 88	Christopher Greenway	Ottawa	2010
Triple sauts	15 m 81	Olivier Huet	Sherbrooke	2013
Lancer de poids	18,48	Andrew Smith	Saskatchewan	2011
Pentathlon	4126	Chris Crossley	Saskatchewan	2010
Boulet	24 m 08	Jim Steacy	Lethbridge	2009

5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

5.1 BALLON

5.2 VIDÉOCASSETTES

5.2.1 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Toutes les épreuves de courses doivent être enregistrées sur vidéocassette. Un magnétoscope et un téléviseur doivent aussi être disponibles. Les vidéocassettes peuvent être utilisées par les officiels pour les aider dans les fins de courses et pour déceler des infractions au règlement. Il est recommandé de prévoir des bandes supplémentaires et un magnétoscope indépendant pour visionner les bandes sans avoir à interrompre l'enregistrement des autres épreuves.

5.3 UNIFORMES

5.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

5.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

5.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE

5.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS

5.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS

5.9 INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

5.9.1 L'institution hôte doit tenir le championnat dans des installations intérieures qui permettent de présenter toutes les épreuves de U SPORTS et qui fournissent aux concurrents des conditions optimales de performances. La piste doit avoir au moins quatre couloirs dans les virages et au moins six couloirs sur une partie droite de piste. Il est recommandé que chaque couloir ait au moins 1 mètre de largeur.

5.9.2 Les équipements et le matériel doivent respecter les exigences à ce chapitre de la FIAA.

5.9.3 Le chronométrage électronique doit être utilisé pour toutes les courses.

5.9.4 Lorsque disponibles, les planches d'appel du long et du triple saut doivent être munies de bandes indicatrices de fautes.

6. RÈGLEMENTS



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-16

Les règles de compétition actuelles d'**Athlétisme Canada** et **World Athletics** sont en vigueur dans le cadre du Championnat U SPORTS et de **la saison régulière (le cas échéant)**, à l'exception des règles U SPORTS mentionnées dans les Règlements techniques U SPORTS d'athlétisme masculin et féminin.

7. RÉUNIONS

7.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs se tient avant le début du championnat. Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

- 7.1.1 Inscription finale et désistement des compétiteurs et des équipes de Relais. On considère les désistements, épreuve par épreuve. Aucune substitution n'est permise après l'inscription finale.
- 7.1.2 Les changements dans le classement des performances (règle 9.4.2)
- 7.1.3 Après avoir entendu les recommandations des entraîneurs, le directeur de la rencontre décide si on doit organiser des vagues dans les épreuves chronométrées et si on doit faire des groupes dans les épreuves de sauts et de lancers.
Remarque : À la fin de la réunion, le directeur de la rencontre détermine les manches et les positions de départ selon ce qui est prévu à l'article 4. Les listes des participants de chaque épreuve doivent être affichées sur les lieux de la compétition au moins une heure avant le début de la première épreuve.
- 7.1.4 Révision des procédures d'enregistrement avant chaque épreuve.
- 7.1.5 Révision des procédures de départ avant chaque course.
- 7.1.6 Révision des règles de qualification aux épreuves suivantes, le cas échéant.
- 7.1.7 Détermination des hauteurs de départ et de l'échelle de gradation pour les épreuves de saut en hauteur et à la perche.
- 7.1.8 Procédure de pesée pour les concours de lancers.
- 7.1.9 Révision du protocole de remise des médailles et des prix.
- 7.1.10 Clarification des règles de la compétition.
- 7.1.11 Révision des procédures d'appel en cas de réclamation durant le championnat.
- 7.1.12 Création d'un comité de sélection pour choisir les athlètes (femme et homme) par excellence du championnat.
- 7.1.13 Annonce de modifications à la procédure de départ sur une piste inclinée.
- 7.1.14 Toute autre question concernant l'organisation de la rencontre.
- 7.1.15 Immédiatement après la réunion technique, on doit tenir une réunion pour formuler les avis de motion. Toutes les résolutions doivent être transmises par écrit au président du Comité exécutif des entraîneurs pour la réunion du Comité exécutif des entraîneurs d'athlétisme de U SPORTS.

7.2 RÉUNION ANNUELLE DES ENTRAÎNEURS

La réunion annuelle des entraîneurs a lieu avant le premier jour du championnat. Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-17

- 7.2.1 Discussion et proposition de recommandations sur le déroulement des prochains championnats (règles, procédures, promotion, etc.), et sur d'autres points qui touchent l'athlétisme.
- 7.2.2 Discussion et proposition de recommandations au sujet des dates et lieux des futurs championnats de U SPORTS.
- 7.2.3 Élection des dirigeants.
À compter de la réunion annuelle des entraîneurs d'Athlétisme de U SPORTS 2012 – Les élections auront lieu tous les deux ans pour les postes de Président, Vice-président et Secrétaire. Un individu peut siéger un maximum de deux mandats consécutifs de deux ans dans un poste auquel il/elle a été élu(e). L'une des missions liées au rôle du Vice-Président consiste à assurer la liaison avec le Coordonnateur des classements.
- 7.2.4 Autres sujets

- 7.3 CLINIQUE POUR ENTRAÎNEURS
- 7.4 CONFÉRENCE DE PRESSE

8. OFFICIELS

8.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Trois (3) des quatre (4) membres du jury d'appel doivent être sélectionnés parmi le bassin d'officiels convoqués par l'Hôte. Si l'hôte doit recruter des officiels à l'extérieur de sa province pour siéger au jury d'appel, U SPORTS assume les frais d'un billet d'avion en classe économique. L'université hôte doit recruter tous les autres officiels.

Le quatrième membre du jury d'appel est le Délégué U SPORTS ou son représentant, tel que désigné par U SPORTS.

8.2 AFFECTATIONS

On doit faire appel aux services d'officiels certifiés par Athlétisme Canada pour le championnat, surtout pour combler les postes clés d'officiels de départ, de chronométreur en chef, de juge en chef de la ligne d'arrivée, de juge en chef de chacune des disciplines de sauts et de lancers, d'arbitres de piste et de membres du jury d'appel.

8.3 NEUTRALITÉ

8.4 QUALIFICATIONS

La préférence doit être accordée aux officiels de niveau 5.

Les officiels doivent connaître les règlements techniques de U SPORTS.

Les officiels ne doivent pas être en situation de conflit (par exemple : ne doivent pas être des entraîneurs actifs).

8.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-18

On doit assurer les services d'un annonceur compétent.

L'organisateur a la responsabilité d'assurer les déplacements de tous les officiels, sauf les membres du jury d'appel qui viennent de l'extérieur de la province. L'organisateur assume les coûts de l'hébergement, des déplacements sur place et des repas de tous les membres du jury d'appel.

8.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

8.7 HONORAIRES

8.8 OFFICIELS SUBSTITUTS

8.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Le président du comité des officiels d'Athlétisme Canada peut faire ses recommandations au directeur de la compétition. C'est le directeur de la compétition qui procède au choix final. Les personnes choisies doivent être parmi les officiels qui ont le plus d'expérience.

8.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS

9. PRIX et TROPHÉES

Remarque : La politique 60.20 présente plus de détails sur les prix et trophées des championnats canadiens.

9.1 ÉTOILES CANADIENNES

9.1.1 La première équipe d'étoiles est composée des gagnants des épreuves individuelles, des épreuves combinées et des Relais du championnat canadien de U SPORTS. Les athlètes qui terminent deuxième sont nommés sur la deuxième équipe d'étoiles.

9.1.2 Les athlètes qui participent aux épreuves de qualifications, sans toutefois participer à la finale des Relais, ont aussi droit aux honneurs qui sont attribués à l'équipe lors de la finale (avec un maximum de deux athlètes.)

9.2 ATHLÈTES PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

Les conférences doivent tenir compte des critères suivants dans le cadre de la nomination aux 9.2, 9.3, 9.4, 9.5 et 9.6 :

9.2.1 Les résultats de l'athlète dans son épreuve de prédilection pour l'ensemble de la saison. Les résultats contre d'autres athlètes de U SPORTS doivent être tenus en compte.

9.2.2 La qualité et l'évolution des performances durant la saison complète, incluant le classement de U SPORTS.

9.2.3 Les résultats lors du championnat de la conférence sportive.

9.2.4 Les résultats lors de d'autres rencontres disputées au cours de la saison.

9.3 ATHLÈTE FÉMININE PAR EXCELLENCE DANS LES COURSES

9.3.1 Les représentants des conférences sportives doivent transmettre leurs nominations au président du Conseil des entraîneurs le lundi dix jours avant le championnat.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-19

- 9.3.2 On doit inclure tous les résultats de la saison et du championnat de la conférence sportive ainsi que le classement des athlètes.
 - 9.3.3 La sélection de l'Athlète féminine et masculine se fait avant le championnat par le représentant de la conférence sportive.
 - 9.3.4 Le président du Conseil des entraîneurs vote qu'en cas d'égalité des voix.
 - 9.3.5 Les récipiendaires de ce titre doivent avoir été nommés athlète par excellence de leur propre conférence quand ce prix existe.
 - 9.3.6 Durant le championnat, on doit annoncer les noms des athlètes mis en nomination ainsi que ceux des deux lauréats qui peuvent aussi être honorés lors d'une cérémonie d'hommage, si l'hôte choisit d'en organiser une.
- 9.4 **ATHLÈTE MASCULIN PAR EXCELLENCE DANS LES COURSES**
Procédure identique à celle décrite à 9.3
- 9.5 **ATHLÈTE FÉMININE PAR EXCELLENCE DANS LES CONCOURS**
Procédure identique à celle décrite à 9.3
- 9.6 **ATHLÈTE MASCULIN PAR EXCELLENCE DANS LES CONCOURS**
Procédure identique à celle décrite à 9.3
- 9.7 **RECRUES DE L'ANNÉE**
- 9.7.1 L'athlète doit être âgé de 21 ans ou moins le 1^{er} septembre de l'année du championnat
 - 9.7.2 L'athlète doit être à sa première année d'admissibilité à U SPORTS
 - 9.7.3 Les performances de la saison régulière et du championnat de la conférence sportive sont considérées
 - 9.7.4 Pour recevoir cet honneur, l'athlète doit avoir été nommé Recrue de l'année dans sa propre conférence, quand ce prix existe
 - 9.7.5 Le choix des Recrues de l'année se fait avant le championnat canadien de U SPORTS
- 9.8 **ÉTUDIANTS ATHLÈTES ENGAGÉS DANS LEUR MILIEU**
- 9.8.1 Choisis par le **Conseil des entraîneurs**
 - 9.8.2 Les récipiendaires (une femme et un homme) doivent se démarquer sur trois plans : athlétisme, études et implication dans leur milieu.
 - 9.8.3 Les personnes récipiendaires de ce titre doivent d'abord avoir été nommées dans leur propre conférence sportive, si ce titre existe.
- 9.9 **ENTRAÎNEURS DE L'ANNÉE: PRIX BOB BOUCHER (ÉQUIPES MASCULINES) / PRIX SUE WISE (ÉQUIPES FÉMININES)**
- 9.9.1 Les entraîneurs nommés sont choisis par les entraîneurs présents au championnat.
 - 9.9.2 Le directeur de la rencontre inscrit dans les dossiers de candidature les résultats obtenus au cours des deux dernières années. Cette information est utilisée par les entraîneurs pour apprécier le progrès des équipes.
 - 9.9.3 Le comité de sélection dirige le scrutin où chaque université a droit à un vote.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-20

9.9.4 Le vote est pris immédiatement après la fin du championnat (quinze minutes après la fin de la rencontre)

9.10 BANNIÈRE DE SPORT INTERUNIVERSITAIRE CANADIEN ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT

Remis aux deux équipes championnes (hommes et femmes) de même qu'aux équipes de deuxième (2^{ième}) et troisième (3^{ième}) places.

9.11 MÉDAILLES

9.11.1 Médailles d'or remises aux équipes championnes (18 à chaque équipe)

9.11.2 Médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux concurrents qui terminent dans les trois premières places de chaque épreuve.

9.11.3 Les athlètes qui participent aux épreuves de qualifications, sans toutefois participer à la finale des Relais, ont aussi droit aux honneurs qui sont attribués à l'équipe lors de la finale (avec un maximum de deux athlètes.)

9.12 ATHLÈTE MASCULIN PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT (PRIX GEORGE GEMER)

Choisie par un comité de sélection composé de représentants de toutes les conférences sportives.

Remarque : Le prix Greg Baril-Kenney est attribué au champion du saut en hauteur chez les hommes.

9.13 ATHLÈTE FÉMININE PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT

Choisie par un comité de sélection composé de représentants de toutes les conférences sportives.

9.14 ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les cérémonies de présentation des prix et trophées se tient immédiatement après la fin de la dernière épreuve du championnat.

10. COMITÉS

10.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Le Comité de gestion du championnat est composé du Représentant des entraîneurs U SPORTS, ainsi que du Responsable de la rencontre. L'objectif de ce comité est de gérer tous les sujets nécessaires au bon déroulement des championnats. Le Comité s'engage à appliquer les règles U SPORTS telles qu'édictées.

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au déroulement du championnat et il agit à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de U SPORTS comme stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS. Le comité ne peut pas interpréter les



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-21

règlements d'admissibilité de U SPORTS. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- i) Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- ii) Le délégué officiel de U SPORTS;
- iii) Le délégué technique;
- iv) Le président du Conseil des entraîneurs, ou son substitut.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement lors d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent lors d'un championnat de U SPORTS. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au secrétariat de U SPORTS et au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à que les représentants des universités membres et ou de U SPORTS qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

90.70.4.1.1 Procédures à suivre lors d'inconduites

Lors d'inconduites se produisant durant un championnat de SIC (incluant les déplacements vers et au retour du championnat, les journées d'entraînement et de compétitions), la directrice générale appuyée par le responsable du championnat doit :

1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

Le directeur générale transmet une copie du rapport au président de U SPORTS qui peut alors déposer une plainte en vertu de la Politique 90.40 de U SPORTS – Discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.

10.2 JURY D'APPEL



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-22

L'université hôte est responsable de former le jury d'appel impartial.

10.3 DÉLÉGUÉS

11. ANNEXES

11.1 STANDARDS DE QUALIFICATION

**Standards de qualification
Championnat d'athlétisme intérieur U SPORTS 2021
Le 11 – 13 mars, 2021
Université de Nouveau Brunswick
Préparé par Claude Berube**

**Standards de qualification - FEMMES
À dater du 15 mars 2020**

Épreuve U SPORTS	Standards	Normes d'épreuves équivalentes
60m ***	7.50	6.45 (50m), 6.98 (55m)
300m	39.23 - Flat	24.44 (200m), 55.12 (400m)
	38.68 – OS/B	24.12 (200m), 54.33 (400m)
600m	1:31.01- Flat	55.12 (400m), 1:12.49 (500m), 2:08.57 (800m)
	1:29.91 – OS/B	54.33 (400m), 1:11.41 (500m), 2:07.09 (800m)
1000m	2:47.18 – Flat	2:08.57 (800m)
	2:45.37 – OS/B	2:07.09 (800m)
1500m	4:26.89 – Flat	
	4:24.25 – OS/B	
3000m	9:35.42 – Flat	16:33.43 (5000m)
	9:30.53 – OS/B	16:24.74 (5000m)
60m haies ***	8.38	7.15 (50m H), 7.76 (55m H)
4x200m	1:40.52 – Flat	47.85 (4x100m)
	1:38.98 – OS/B	46.34 (4 x 100m)
4x400m ***	3:49.86 – Flat	3:50.96 (4x440y)
	3:46.85 – OS/B	3:47.95 (4x440y)
4x800m	9:07.48 – Flat	9:10.78 (4x880y)
	9:01.24 – OS/B	9:04.53 (4x880y)
Saut en hauteur	1.71	
Saut a la perche	3.83	



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-23

Saut en longueur ***	5.92	
Triple Saut ***	12.01	
Lancer du poids	13.63	
20 lb. W.T.	16.78	
Pentathlon ***	3722	

- Note 1 : Normes basées sur le sixième du classement final U SPORTS au cours des trois (3) dernières années.
 Note 2 : Les évènements marqués de *** se basent sur la sixième position du classement final U SPORTS de l'année précédente, dont la norme doit avoir été atteinte par au moins huit (8) individus/équipes dans le classement final U SPORTS (Cf règle D.10.1.2.1).
 Note 3 : Pour les évènements de piste, les normes ont été indiquées aussi bien pour les performances sur piste plate que pour les performances sur pistes étendues / aux virages relevés.

**Standards de qualification
Championnat d'athlétisme intérieur U SPORTS 2021
Le 11 – 13 mars, 2021
Université de Nouveau Brunswick
Préparé par Claude Berube**

**Standards de qualification - HOMMES
À dater du 15 mars 2020**

Épreuve U SPORTS	Standards	Normes d'épreuves équivalentes
60m ***	6.81	5.90 (50m), 6.37 (55m)
300m	34.34 - Flat	21.85 (200m), 48.52 (400m)
	33.77 – OS/B	21.51 (200m), 47.75 (400m)
600m	1:19.98 - Flat	48.52 (400m), 1:03.74 (500m), 1:52.29 (800m)
	1:18.80 – OS/B	47.75 (400m), 1:02.72 (500m), 1:50.62 (800m)
1000m	2:26.61 – Flat	1:52.29 (800m)
	2:24.62 – OS/B	1:50.62 (800m)
1500m	3:51.24 – Flat	
	3:48.28 – OS/B	
3000m ***	8:15.88 – Flat	14:17.12 (5000m)
	8:08.89 – OS/B	14:05.21 (5000m)
60m haies	8.21	7.01 (50m H), 7.65 (55m H)
4x200m ***	1:28.48 – Flat	42.66 (4x100m)
	1:26.92 – OS/B	41.10 (4 x 100m)



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-24

4x400m	***	3:19.14 – Flat	3:20.22 (4x440y)
		3:16.01 – OS/B	3:17.09 (4x440y)
4x800m	***	7:39.61 – Flat	7:41.51 (4x880y)
		7:33.13 – OS/B	7:35.29 (4x880y)
Saut en hauteur		2.08	
Saut a la perche		4.87	
Saut en longueur	***	7.28	
Triple Saut		14.51	
Lancer du poids		15.69	
35 lb. W.T.		16.78	
Heptathlon		4671	

Note 1 : Normes basées sur le sixième du classement final U SPORTS au cours des trois (3) dernières années.

Note 2 : Les événements marqués de *** se basent sur la sixième position du classement final U SPORTS de l'année précédente, dont la norme doit avoir été atteinte par au moins huit (8) individus/équipes dans le classement final U SPORTS (Cf règle D.10.1.2.1).

Note 3 : Pour les événements de piste, les normes ont été indiquées aussi bien pour les performances sur piste plate que pour les performances sur pistes étendues / aux virages relevés.

11.2 Horaire des événements

Championnat d'athlétisme intérieur U SPORTS 2021

Jour 1 - Jeudi

14h30	Lancer du poids	F	Final
15h	60 M Haies	F	Pent.
15h15	60 M Haies	M	Hept.
15h45	Saut en hauteur	F	Pent.
16h	Saut en longueur	M	Hept.
17h15	Lancer du poids	M	Pent.
18h	60 M	F	Épreuves
18h10	60 M	M	Épreuves
18h15	Lancer du poids	F	Pent.
18h30	Saut en hauteur	M	Hept.
19h	60 M	F	Final
19h10	60 M	M	Final
19h30	Saut en longueur	F	Pent.
19h30	600 M	F	Épreuves
19h45	600 M	M	Épreuves
20h	4x200 M	F	Épreuves
20h20	4x200 M	M	Épreuves
20h45	800 M	F	Pent.



Septembre 2020 Règlements Techniques: - Athlétisme En Salle (Hommes Et Femmes) RT/1-25

Jour 2- Vendredi

14h	Lancer du poids	M	Final
15h30	60 M	M	Hept.
16h30	Saut à la perche	M	Hept
16h30	60 M haies	F	Épreuves
16h45	60 M haies	M	Épreuves
17h	Saut en longueur	F	Final
17h	Saut en hauteur	M	Final
17h	1000 M	F	Final
17h10	1000 M	M	Final
17h30	60 M haies	F	Final
17h40	60 M haies	M	Final
17h50	300 M	F	Épreuves
18h05	300 M	M	Épreuves
18h30	Saut à la perche	F	Final
18h30	3000 M	F	Final
18h50	3000 M	M	Final
19h	Saut en longueur	M	Final
19h	Lancer du poids	F	Final
19h40	300 M	F	Final
19h50	300 M	M	Final
20h	4x800 M	F	Final
20h15	4x800 M	M	Final

Jour 3- Samedi

12h30	Triple saut	F	Final
12h30	Saut à la perche	M	Final
13h15	600 M	F	Final
13h30	600 M	M	Final
14h15	4 x 200 M	F	Final
14h25	4 x 200 M	M	Final
14h30	Saut en hauteur	F	Final
14h45	Triple saut	M	Final
14h45	Lancer du poids	M	Final
14h45	1500 M	F	Final
15h	1500 M	M	Final
16h	4 x 400 M	F	Final
16h15	4 x 400 M	M	Final